

SPORTS**Travaux de rénovation du stade Gournay**

Demande de subventions

EXPOSE DES MOTIFS

Dans le cadre de sa politique sportive, la Municipalité qui a pour objectif de répondre aux besoins des ivryens tout au long de leur vie, de la petite enfance au 3^{ème} âge, agit pour le développement des Activités Physiques et Sportives (APS) sous toutes leurs formes, à tous les niveaux de pratiques, éducatifs et de loisirs ; favorise l'accès pour tous aux APS, porteuses de valeurs d'éducation, de convivialité, de socialisation, d'autonomie, de bien-être et de santé ; favorise le lien social, la mixité intergénérationnelle et sociale. Pour ce faire, elle développe entre autre, une politique volontariste de réalisation, rénovation, gestion et mise à disposition des équipements sportifs s'inscrivant dans un contexte ambitieux d'aménagement du milieu urbain.

Au côté de la pratique sportive fédérée (associations) et institutionnelle (Education Nationale), la Municipalité entend mieux prendre en considération les pratiques sportives des familles et des jeunes notamment ; en favorisant l'accès aux pratiques dites « libres », dont les formes et les conditions sont de moindres contraintes (lieux, heures, âges...) et ce, dans les meilleures conditions de sécurité, de confort et d'évolution via un équipement public de qualité.

Ainsi dans le cadre de son exercice budgétaire de 2012, la Municipalité a décidé d'engager un programme de rénovation et de restructuration du stade Gournay.

Le programme de travaux envisagé comprend :

- La transformation du revêtement actuel (schiste) de la surface d'évolution du terrain de grand jeu et de plein air du stade en revêtement synthétique permettant une utilisation plus intense,
- La rénovation des vestiaires et des sanitaires.

Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 900 000 € TTC.

Des financements peuvent être obtenus pour ce type de travaux auprès du Centre National pour le Développement du Sport (CNDS), du Conseil Régional d'Ile-de-France, du Conseil Général du Val-de-Marne, de la Fédération Française de Football Amateur, notamment.

Je vous propose donc de solliciter toutes subventions auprès des partenaires financeurs potentiels pour la réalisation des travaux de rénovation du stade Gournay.

Les recettes en résultant seront constatées au budget communal.

SPORTS

Travaux de rénovation du stade Gournay

Demande de subventions

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales,

considérant qu'il est nécessaire de rénover le stade Gournay, afin de favoriser l'accès au sport pour le plus grand nombre,

considérant qu'il convient, pour la réalisation de ce programme de travaux, de solliciter toute subvention auprès de toute institution susceptible de participer au projet de rénovation de l'équipement,

vu le budget communal,

DELIBERE

à l'unanimité

ARTICLE 1 : APPROUVE le programme de travaux inhérent à la rénovation du stade Gournay pour un montant prévisionnel de 900 000 € TTC.

ARTICLE 2 : SOLLICITE toute subvention auprès des financeurs et partenaires potentiels du projet.

ARTICLE 3 : AUTORISE le Maire à effectuer les démarches nécessaires à l'obtention de ces subventions et à signer tous les actes y afférant.

ARTICLE 4 : DIT que les recettes en résultant seront constatées au budget communal.

RECU EN PREFECTURE

LE 4 AVRIL 2012

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 4 AVRIL 2012

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 4 AVRIL 2012